

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0030022

162827

Optique Autres

Dejal am mao

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2585

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HANNAOUI Noureddine

Date de naissance : 24/07/1955

Adresse :

Tél. 0630318805

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Exper Assemment près les Tribunaux ECG
3, Imm. PO : 35, GH25B, OP El Firdaous
Casablanca - Tél : 05 22 93 22 13

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/05/2023

Nom et prénom du malade : HANNAOUI Noureddine Age :

Lien de parenté : Soi-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Allal, Asthénie - Dyspnée

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : Toux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

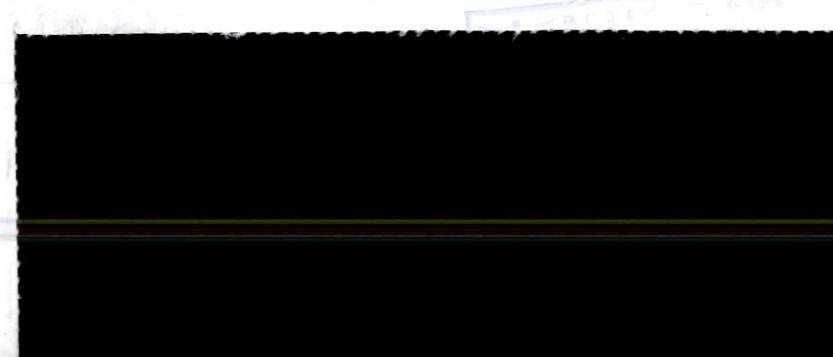
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/05/23	c	1	200,00	Expert Assermentation des les Permis de conduire ECG Vérite Permis de conduire ECG Ces documents sont émis par la Direction de la Sécurité publique Firdayah Firdaous El Oulta 22 93 22 13
23/05/23	c			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL OUTTA Docteur en Pharmacie 05 22 90 53 45 00151148800057		376,50

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<input type

Dr. Abdelfettah IDRISI KAITOUNI

Expert Assermenté près les Tribunaux

MEDECINE GENERALE

Echographie

Electrocardiographie

Visite médicale pour permis de conduire

Casablanca, le

12/05/23 M. Hannouci
الدار البيضاء، في:



الدكتور عبد الفتاح إدريسي قيطوني

خبير محلق لدى المحاكم

الطب العام

الفحص بالصدى

التخطيط الكهربائي للقلب

الفحص الطبي لرخصة القيادة

1) Dicotel

122,30

18 X

avant

122,30

LOT: 220863
PER: 11/2027
PPC: 79,50DH

2) ISolex

79,50

ISolex X

foie X 218

V022-01/21
ETIEMAC030CP

3760162579741

3) Gf

PHARMACE AL QUAD
S. CHAIX AL QUAD
55 AV. QUAD. 35200 CASABLANCA
TÉL: 05 22 20 3457

X 3 j

4) Extra mag

376,50

GS - مشروع الفردوس - الألفة - البيضاء

3, Imm PO : 35, GH25B, OP El firdaous - Casablanca -

GSM : 06 61 15 52 73 - Tél : 05 22 93 22 13 - E-mail : ikaitouni@hotmail.com

Date: ...
A consommer de
préférence avant fin : ...
N° de lot: ...

PPC = 95,00 DHS

UT.AV.: 05/2023

79 70

LOT N°: FFM3119

79,70

Vente par paquets de Conguirre
GH25B, PO: 35, GH25B, OP El Firdaous El Guilla
Casablanca -

12/22/2034